

Ce document sert à définir la configuration du modèle de répartition de l'énergie au sein de votre autoconsommation collective, conformément au Règlement ILR pris en exécution de l'article 8ter (2) de la Loi Electricité

### Instructions importantes :

1. Cette annexe ne doit être complétée que si vous optez pour un modèle de répartition différent de la méthode standard «Prorata».
2. Veuillez transmettre cette Annexe dûment remplie au Gestionnaire de réseau au moins un mois avant la date prévue pour l'application du modèle de répartition choisi.

Numéro de convention :

Répartition prévue à partir du :

### Explications sur la répartition :

Pour chaque Point de fourniture (POD), veuillez indiquer soit une «Priorité» (1, 2, 3...) soit un «Pourcentage» (x%, ...) de l'énergie disponible. N'utilisez pas les deux méthodes pour un même POD.

1. **Priorité** : Le rang donné (1, 2, 3 ...) définit l'ordre dans lequel les points de fourniture vont être alimentés.
2. **Pourcentage** : Indiquez le pourcentage (x%) maximal de l'énergie que le point de fourniture peut recevoir. Si vous optez pour cette méthode, précisez si l'énergie non utilisée doit être répartie entre les autres points de fourniture ayant activé l'option «Distribution des quantités résiduelles» ou renvoyée dans le réseau.
3. **Généralités** :
  - a. En général, chaque point de fourniture ne peut prélever, par quart d'heure, que la quantité d'énergie qu'il a réellement consommée.
  - b. Avec une clé de répartition individuelle, l'énergie est d'abord répartie selon la priorité, puis le pourcentage, et enfin de manière proportionnelle.
  - c. Si un point de fourniture n'a ni rang ni pourcentage indiqué, il reçoit de l'énergie basée sur la répartition prorata.

Point de fourniture (POD) de prélèvement :	Priorité	Pourcentage (en %)	
		Avec distribution des quantités résiduelles	Sans distribution des quantités résiduelles
LU _____			

Point de fourniture (POD) d'injection :	Priorité
LU _____	

Si ces tableaux ne sont pas correctement remplis, la répartition prorata est appliquée par défaut.

**Signature du Représentant :**

**Date :** \_\_ / \_\_ / \_\_\_\_